MODE D'EMPLOI

OCTUOR

UN NOUVEL HORIZON POUR VOTRE ÉPARGNE

Document fourni par TousLesPlacements.com, un site édité par Conseils Patrimoine Services, cabinet indépendant de conseil en gestion de patrimoine.
Pour plus d'informations: 04 38 38 10 00

Contrat d'assurance vie multisupport et multigestionnaire à Participation aux Bénéfices différée à durée viagère ou déterminée.

Les versements

Versements libres

	MONTANT MINIMUM
Versement initial	20 000 €
Versement complémentaire	3 000 €
Versement par support	250 €

Versements libres programmés (VLP)
(mise en place possible à tout moment)

	MONTANT MINIMUM
Versement initial (si VLP choisis à la souscription)	20 000 €
Périodicité : • mensuelle • trimestrielle • semestrielle • annuelle	 150 € 300 € 500 € 1 000 €
Versement par support	150 €
Date de prélèvement	Le 15 du mois

Les arbitrages

	MONTANT MINIMUM
Montant	1 500 €
Solde après arbitrage	250 € par support

Disponibilité de l'épargne

	MONTANT MINIMUM
Rachat partiel Solde après rachat Solde après rachat	1 500 € 250 € par support 1 500 € sur le contrat
Rachats partiels programmés : • mensuels • trimestriels • semestriels • annuels Valeur du contrat pour leur mise en place Seuil de fonctionnement	 200 € 500 € 1 000 € 1 000 € 10 000 € 1 500 € sur le contrat
Rachat total [1]	Possible à tout moment
Rente viagère	Possible dès que le contrat a 6 mois Versement à partir de 120 € d'arrérage trimestriel
Avance [2]	Possible dès que le contrat a 6 mois Prêt sous conditions octroyées par l'assureur[2] Montant minimum de 2 000 €

[1] Pendant les 8 premières années du contrat, le rachat total entraîne la perte de la Provision pour Participation aux Bénéfices.

[2] L'avance est soumise aux conditions décrites dans le règlement général des avances en vigueur au jour de votre demande, document que vous devez retourner signé à Generali Vie lors de votre demande.

Les dates d'investissement et de désinvestissement [3]

- Versements : J + 3 jours ouvrés maximum ou, le cas échéant, le premier jour de cotation qui suit (J = date d'encaissement par la compagnie).
- Rachats : J + 4 jours ouvrés maximum ou, le cas échéant, le premier jour de cotation qui suit (J = date de réception de la demande par la compagnie).
- Arbitrages par courrier : J + 3 jours ouvrés maximum ou, le cas échéant, le premier jour de cotation qui suit (J = date de réception de la demande par la compagnie).
- Arbitrages en ligne : J + 1 jour ouvré maximum ou, le cas échéant, le premier jour de cotation qui suit la réception de la demande par la compagnie avant 16h00 [4] ;

  J + 2 jours ouvrés maximum ou, le cas échéant, le premier jour de cotation qui suit la réception de la demande par la compagnie après 16h00 [5].

[3] Sous réserve de la réception des pièces justificatives.
[4] A condition que vous ayez effectué l'opération en ligne avant 16h00.
[5] A condition que vous ayez effectué l'opération en ligne après 16h00.

Les frais

Frais d'entrée pour le versement initial, les versements libres et les versements programmés	4,50 % >>> négociés à 0,5 %
Frais de gestion : **• support en euros : Actif Général de Generali Vie** **• support en euros : Euro Innovalia** **• support en euros : Elixence** **• supports en unités de compte [6]**	 1 % par an 0,80 % par an 1 % par an 1 % par an (prélevés trimestriellement)
Frais d'arbitrage (le 1er du contrat est gratuit) : **• par courrier** **• en ligne**	 1 % (avec un minimum de 30 €) 15 € par transaction
Frais sur option de gestion : **• transferts programmés** **• sécurisation des plus-values** **• limitation des moins-values** **• limitation des moins-values relatives** **• dynamisation des plus-values (après le 8e anniversaire)**	 Aucuns frais 0,50 % du montant transféré 0,50 % du montant transféré 0,50 % du montant transféré Aucuns frais

[6] Les supports représentatifs des unités de compte peuvent aussi supporter des frais qui leur sont propres.

L'offre financière

	PENDANT LES 8 PREMIÈRES ANNÉES	APRÈS LE 8e ANNIVERSAIRE
Fonds en euros	- Actif Général de Generali Vie - Euro Innovalia (minimum 40 % en unités de compte) - Elixence (minimum 20 % en unités de compte)	- Actif Général de Generali Vie - Euro Innovalia (minimum 40 % en unités de compte) - Elixence (minimum 20 % en unités de compte)
Supports en unités de compte	- Sélection de supports en unités de compte de distribution (participant au mécanisme de la Participation aux Bénéfices différée) - Sélection de supports en unités de compte de capitalisation (ne participant pas au mécanisme de la Participation aux Bénéfices différée)	Large sélection de supports en unités de compte

Internet

- Consultation et transactions en ligne [7]
- Consultation via l'application iGenerali, accessible sur iPhone®

[7] Selon les modalités prévues dans la Note d'Information valant Conditions Générales du contrat Octuor. Prenez contact avec votre Conseiller.

iPhone, iPad, iPod Touch, App Store et iTunes sont des marques déposées par Apple Inc.

Generali Vie Société Anonyme au capital de 299 197 104 euros - Entreprise régie par le Code des assurances 602 062 481 R.C.S. Paris
Siège social : 11 boulevard Haussmann 75009 Paris - Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

PA6303MEB - Juillet 2013 - Document non contractuel à caractère publicitaire - Illustration : Séverine SCAGLIA